

Construisons ensemble



## EDITO

*Dans deux dossiers, l'un dépendant des accords avec le Medef, l'autre de la sphère gouvernementale, on retrouve la même logique: faire payer les plus démunis, les salariés, les retraités mais épargner le capital et les patrons. Nouvelle preuve de la nécessité de l'intervention des salariés et de tous les citoyens pour donner une orientation toute autre et mettre l'accent sur le partage de la richesse. La CGT rejette les mesures programmées. Il faut en finir avec les politiques d'austérité qui sont un échec, arrêter les cadeaux au patronat sans contreparties, répartir la richesse produite par le travail différemment pour permettre à chacune, chacun de vivre décemment.*

### Retraites complémentaires, salariés et retraités payent

Les salariés qui ne pourraient différer leur départ subiraient les trois premières années de retraite un abattement de 10 % : une double peine pour les 56 % de salariés qui ne sont plus en emploi et pour les femmes dont la pension est déjà en moyenne inférieure de 40 % à celles des hommes et de 60 % pour les femmes cadres. Les jeunes générations verraient le niveau de leurs futures pensions diminuer de 8,5 % supplémentaires. Les retraités essuieraient de nouvelles baisses de leur pouvoir d'achat pendant trois années supplémentaires, outre le report au 1er novembre de la revalorisation de leurs pensions. Au total la contribution des salariés actifs et retraités s'établirait à 95 % du besoin de financement contre 5 % pour le Medef : soit 5,7 milliards à la charge des salariés et retraités contre 300 millions pour le patronat. Pour autant les régimes ARRCO et AGIRC ne seraient pas équilibrés. Le Medef propose donc de mutualiser les réserves des régimes. Il s'ensuivrait un épuisement anticipé de quatre années des réserves de l'ARRCO qui induirait à terme une baisse du niveau des pensions

pour tous. De surcroît, l'accord troque l'existence du régime complémentaire AGIRC contre un engagement à ouvrir une négociation interprofessionnelle sur la notion d'encadrement.

### Le projet de loi de finances 2016 entend faire les poches aux plus pauvres...

Pour financer les 33 milliards de cadeaux aux entreprises dans le cadre du CICE. Pour ne pas fâcher les plus riches qui se cachent derrière le bouclier fiscal, pour ne pas faire payer les plus riches, le gouvernement veut faire payer les plus pauvres, au moment où s'ouvre le débat sur le projet de loi de finances. La première annonce portait sur les aides aux logements, aides sociales diminuées en cas de loyers trop élevés ou en fonction du patrimoine des bénéficiaires. Cela pourrait générer 225 millions d'économies. Cette fois, le projet de loi de Finances rassemble RSA, aides au logement, allocation adulte handicapé (AAH), allocation d'invalidité pour les réévaluer au 1er avril de chaque année et non plus le 1er janvier, comme précédemment. Même chose pour l'allocation spécifique de solidarité, versée à une partie des chômeurs en fin de droits. En décalant de 4 mois, le gouvernement espère économiser 500 millions d'Euros sur le dos des plus démunis. Pour atteindre cet objectif, il va également toucher aux modalités de revalorisation de ces prestations. Jusqu'ici basées sur une estimation de l'inflation à venir, elles prendraient dorénavant en compte l'évolution moyenne des prix sur les douze derniers mois. Avec une inflation quasi nulle en 2014, c'est l'assurance de grappiller quelques millions de plus ! A l'heure où l'Association des Départements de France estime que la dotation de l'État pour le RSA est insuffisante et que plusieurs départements présidés par la droite engagent la chasse aux allocataires du RSA, le signal envoyé par le gouvernement n'était vraiment pas utile. Il renie ainsi les engagements pris lors de la dernière Conférence Nationale de lutte contre la pauvreté. ■

## Sommaire

### Page 2

■ **Fédération** : Législation. Loi Rebsamen, droit d'alerte des CE...

■ **Société** : Chômage. Indemnisation, demandeurs non indemnisés.

### Page 3

■ **Confédération** : UGICT. Volkswagen. Réduction des coûts et loi du profit.

### Pages 4 à 6

■ **Confédération** : Dialogue social, conférence ou monologue ?

### Page 6

■ **Société** : Finances. Taxation financière, élargissement.

## Loi Rebsamen

## Droit d'alerte du CE

## Le droit d'alerte économique

**I**l consiste en la possibilité pour le CE qui a connaissance de faits «de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise», de demander à l'employeur de lui fournir des explications. Pour ce faire, la demande doit être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du CE. Dans l'hypothèse où l'employeur ne fournit pas de réponse suffisante ou s'il confirme le caractère préoccupant de la situation, le CE doit établir un rapport qui sera transmis à l'employeur et au commissaire aux comptes. Notons que dans les entreprises employant au moins 1.000 salariés, c'est la commission économique qui rédigera ce rapport.

## Lors de l'élaboration de ce rapport

**L**e comité d'entreprise ou la commission économique peut : se faire assister d'un expert-comptable (seulement une fois par exercice comptable) ; convoquer le commissaire aux comptes ; s'adjoindre avec voix consultative 2 salariés de l'entreprise choisis pour leur compétence et en dehors du CE. Ces derniers disposent alors d'un forfait de 5h, rémunéré comme temps de travail, pour assister le CE ou la commission économique. Le rapport, en ce qu'il matérialise l'alerte, doit se conclure par un avis sur l'opportunité de saisir l'organe chargé de l'administration ou de la surveillance dans

*La loi Rebsamen du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi réorganise les textes déjà en vigueur dans le code du travail, notamment les dispositions relatives au droit d'alerte. Cette compétence particulière du comité d'entreprise (CE) est désormais consacrée dans une sous-section 6 du code du travail ré-intitulée « Droit d'alerte économique et social et utilisation des aides publiques ».*

les sociétés ou personnes morales qui ne sont dotées (ou d'en informer les associés dans les autres formes de sociétés ou les membres dans les GIE). La décision de procéder à cette saisine ou de faire procéder à cette information se fait à la majorité des membres présents. Dans ce cas, l'avis de l'expert-comptable est joint à la saisine ou à l'information. L'ensemble des dispositions relatives au droit d'alerte économique sera regroupé, à compter du 1er janvier 2016, au sein d'un paragraphe comprenant les articles L2323-78 à L2323-82, qui deviennent, respectivement, les articles L2323-50 à L2323-54.

## Alerte sociale

**P**ar ailleurs, le CE a la possibilité d'obtenir de la part de l'employeur des explications sur une forte augmentation du nombre des salariés temporaires et en CDD lors d'une réunion ordinaire. Le droit d'alerte sociale est la possibilité pour le CE de saisir l'inspecteur du travail lorsqu'il : prend connaissance de «faits susceptibles de caractériser un recours abusif aux contrats de travail à durée déterminée, aux contrats conclus avec une entreprise de portage salarial et au travail temporaire» ; ou constate un accroissement important du nombre de salariés titulaires de contrats de travail à durée déterminée et de contrats de mission. Sur la base des constatations de l'inspecteur du travail, l'employeur devra communiquer sa réponse motivée au CE sur les moyens qu'il entend mettre en œuvre dans le cadre d'un plan de résorption de la précarité destiné à limiter le recours à ces formes de contrats de travail. Le droit d'alerte social est régi par les articles L2323-53 et L2323-17, qui deviennent respectivement, avec la loi Rebsamen, les articles L2323-58 et L2323-59, au 1er janvier 2016.

Source :

Loi n°2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi © 2015 Net-iris ■

## Société

## Chômage

## Indemnisation

## Des demandeurs non indemnisés

## Près de 50%

**F**in septembre 2013, il a été constaté que parmi les 2.860.600 personnes inscrites à Pôle emploi : près d'1 personne inscrite à Pôle emploi sur 2 n'est pas indemnisable par l'assurance chômage; près de 20% sont indemnisables par l'État, le plus souvent par l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Les autres, en revanche, ne sont couvertes par aucune allocation chômage; 488.300 personnes ont un droit ouvert à l'ASS, soit 12% de plus qu'en 2012; les 3/4 des personnes indemnisables par l'ASS perçoivent le montant forfaitaire maximal de 477 euros; 13% ont un droit ouvert sans être indemnisés; plus de la moitié des sortants d'ASS restent inscrits à Pôle emploi ; 9% ne sont plus inscrits et déclarent avoir repris un emploi; près d'1/3 des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sans être indemnisables travaillent; les demandeurs d'emploi non indemnisables sont en moyenne plus jeunes et moins qualifiés que l'ensemble des demandeurs d'emploi. Rappelons qu'une personne est indemnisable par une allocation ou a des droits ouverts, si

*En 2013, la part des personnes qui ne sont couvertes par aucune allocation chômage a augmenté. La DARES vient de publier une étude sur les demandeurs d'emploi non indemnisables par l'assurance chômage sur l'année 2013. L'étude publie avec 2 années de décalage reprend les chiffres, toujours en progression, concernant la part des personnes qui ne sont pas couvertes par une quelconque allocation chômage.*

elle a déposé une demande d'allocation qui a été acceptée.

## Période indemnisable

**C'**est un épisode durant lequel un droit est ouvert, qu'il y ait ou non un paiement effectif sur ce droit. Une personne est indemnisée par une allocation, si elle perçoit effectivement une indemnisation sur ce droit.

Les allocations financées totalement ou partiellement par l'État peuvent être versées à des travailleurs sans emploi qui ne peuvent pas ou plus bénéficier de l'assurance chômage. Parmi ces allocations, généralement forfaitaires et attribuées sous condition de ressources, on peut lister en 2013 l'allocation de solidarité spécifique (ASS), ainsi que l'ASS-formation, l'ASS-Accre et la prime forfaitaire du dispositif d'intéressement de l'ASS; l'allocation équivalente retraite (AER) et l'allocation transitoire de solidarité (ATS); l'allocation temporaire d'attente (ATA); les allocations du fonds de professionnalisation et de solidarité, destinées aux artistes et techniciens du spectacle (annexes 8 et 10 au règlement général de la convention d'assurance chômage), regroupant l'allocation de professionnalisation et de solidarité (APS) et l'allocation de fin de droits (AFD); la rémunération de formation Pôle emploi (RFPE); la rémunération de fin de formation (RFF).

Source: Les demandeurs d'emploi non indemnisables par l'assurance chômage en 2013 - Dares Analyses Septembre 2015 © 2015 Net-iris

## Scandale Volkswagen

# Réduction des coûts et loi du profit sont les responsables

*Le scandale des «moteurs truqués» de VW éclabousse l'ensemble du secteur automobile. Révélée mi-septembre, la fraude aux normes américaines de pollution entraîne une vague de suspicion sur les émissions polluantes de tous les moteurs Diesel. Pour nous qui travaillons dans le secteur, ce n'est pourtant pas une surprise car nous voyons au quotidien ce que les logiques de réduction des coûts et de recherche du profit entraînent pour les salariés comme pour la santé de tous. Le calcul économique dicté par la loi du marché fait la preuve, avec le scandale VW ou l'optimisation sur le cycle d'homologation, que le système actuel ne peut pas répondre aux enjeux de santé public soulevés aujourd'hui. Il pourrait pourtant en être tout autrement. Les moyens techniques existent pour dépolluer les moteurs dans la majorité des conditions de fonctionnement. Cela demande des études poussées, des moyens humains et financiers et surtout des choix de société qui seraient imposés aux dirigeants des entreprises. Plutôt que la concurrence entre tous les constructeurs, la coopération des ingénieurs et techniciens serait capable d'atteindre ces objectifs. Ce sont les salariés de l'automobile qui devraient pouvoir prendre les décisions techniques car confier ces questions aux patrons et aux actionnaires est dangereux pour nous tous. Guidés par la seule recherche du profit, ils mettent notre avenir et celui de l'environnement en danger grave et imminent.*

## Trompe cycle

**F**ace au scandale, Volkswagen a dû l'avouer, le groupe utilise un «trompe-cycle» depuis maintenant plusieurs années sur trois de ses moteurs Diesel (1.2, 1.6 et 2.0L TDI) et ce sur plusieurs de ses marques (VW, Audi, Seat, etc.). Cette stratégie de «trompe-cycle» consiste à détecter que le véhicule est en train de réaliser un test d'homologation. Le contrôle moteur applique alors des réglages spécifiques qui réduisent drastiquement les émissions de NOx: par exemple la recirculation des gaz d'échappement (EGR) ou de l'injection d'AdBlue (mélange eau-urée) pour le SCR (Réduction Catalytique Sélective). Ou des stratégies d'injection tardive de carburant liées à la purge du NOx-trap (piège à Nox). Mais comme ces stratégies posent des problèmes de fiabilité à long terme (vanne EGR), de surconsommation (injection tardive de carburant) ou de pertes de performances (EGR), Volkswagen ne les appliquait qu'en cas de test d'homologation et les désactivait dans tout autre cas de fonctionnement. C'est clairement interdit par les normes des

différents pays.

## Une réduction de coût de 300 euros par véhicule à l'origine de la fraude?

**I**l semble que VW ait commencé à tricher lorsque le groupe a décidé de développer des moteurs Diesel aux Etats-Unis où les normes d'émissions de NOx sont plus drastiques qu'en Europe. En 2007, les responsables du projet proposent l'utilisation d'un SCR. Mais le surcoût de 300 € d'un tel système ne cadre pas avec la politique de VW de chasse aux coûts. D'après le journal allemand «Bild am Sonntag», les deux responsables auraient alors quitté le projet et une nouvelle équipe aurait choisi d'utiliser un «trompe-cycle» pour économiser ces 300 € par véhicule. Un calcul qui risque finalement de ne pas s'avérer payant avec les diverses plaintes concernant les 11 millions de véhicules concernés! La raison technique de l'extension par VW de la triche (pour les normes européennes et les véhicules maintenant équipés d'un SCR) n'est pas connue mais le calcul était à coup sûr financier. Car il n'y a pas de secret, dans

le système concurrentiel actuel, réduire les coûts de fabrication ou de développement est le maître-mot pour augmenter les profits et satisfaire les demandes des actionnaires. Des directeurs de VW ont donc sciemment pris la décision de tricher et ont même dû avoir une bonne prime pour les féliciter d'avoir fait économiser tant d'argent à leur entreprise. Tout cela au détriment de l'ensemble de la population qui subit la pollution chaque jour. Car les transports routiers sont à l'origine de 50% des émissions de NOx en France, polluants responsables de troubles respiratoires, accentués notamment chez les personnes asthmatiques et chez les jeunes enfants.

## Pour les autres constructeurs: triche ou optimisation?

**L**a question est maintenant de savoir si d'autres constructeurs ont triché. Il est difficile d'y répondre mais pour les gens du métier, une chose est sûre, si la tricherie de VW lui a donné un avantage «concurrentiel» qui lui coûtera finalement cher, les autres constructeurs n'optimisent leurs systèmes de dépollution que sur les cycles d'homologation. Or, le cycle actuel en Europe (cycle NEDC) est éloigné du fonctionnement réel des automobilistes. Il est composé essentiellement de paliers de vitesse stabilisée et d'accélération faibles, avec des conditions de macération préalable du véhicule (qui fixent la température de l'air et les températures d'eau et d'huile moteur au départ du cycle) et un roulage de pré-conditionnement utilisé par le contrôle moteur pour préparer le cycle d'homologation. Bien des moteurs actuels ne sont donc optimisés que dans ces conditions et il suffit que l'une d'elle s'en écarte pour que les systèmes de dépollution ne fonctionnent plus de façon optimale.

## La loi du marché contre notre santé

**C'**est la logique pure du capitalisme et de sa loi du marché. Un constructeur qui dépenserait de l'argent pour respecter scrupuleusement l'environnement ne serait pas «compétitif» face à ceux qui se contentent de ne respecter que la norme. Les exceptions qui apparaissent de temps en temps relèvent en réalité d'un pari sur le futur, comme lorsque PSA a introduit le filtre à particules sur ses Diesel, forçant d'une certaine façon les concurrents à faire de même face à la pression des clients et bénéficiant ainsi d'une avance technologique. De même pour les hybrides développés par Toyota. ■

Conférence

# Conférence **ou** monologue

## Où est la vraie violence?

**L**a Cgt s'emploie inlassablement à dénoncer une politique qui remet en cause notre modèle social, la citoyenneté au travail et répondant exclusivement aux intérêts du patronat. De plus, La Cgt combat les discours actuels affirmant que la violence se situe du côté des salariés. La plus grande des violences, c'est la violence sociale vécue tous les jours par ces millions d'hommes et de femmes. La violence, c'est apprendre du jour au lendemain que l'on va se retrouver sans emploi, victimes d'actionnaires assoiffés de toujours plus de dividendes. Lorsque l'on qualifie des salariés de voyous, de quel côté se situe-t-on ? Lorsqu'on les cueille tôt le matin comme des criminels ? Quel dialogue pense-t-on instaurer ? Le traitement réservé aux salariés d'Air France aujourd'hui, renvoie au bien-fondé de notre mobilisation du 23 septembre dernier contre la remise en cause des locaux des bourses du travail, contre la répression, les sanctions et les discriminations, pour les libertés et le respect du droit syndical. Au regard de tous ces éléments, la Commission exécutive confédérale réunie à Limoges a décidé de ne pas participer à la prochaine conférence sociale.

## Progrès social et plein emploi

**L**a Cgt avait demandé que soient inscrites à l'ordre du jour, les questions de salaires et réduction du temps de travail. Elle estime en effet qu'aujourd'hui l'urgence est de mettre un terme définitif aux politiques d'austérité dictées par l'Union européenne. Ceci doit passer par des mesures immédiates, tant en termes de réduction du temps de travail que de revalorisation des salaires et ce, afin de favoriser la création d'emplois. L'organisation de cette conférence sociale aura d'ailleurs été un exemple éclairant de la conception de la démocratie sociale par le gouvernement en refusant de donner la parole aux organisations syndicales lors de la conférence plénière alors que la tribune est offerte aux « experts » patronaux. La Commission exécutive réaffirme que le rôle de la Cgt, n'est pas d'accepter des décisions prises unilatéralement par le gouvernement et le Medef. Le rôle de la Cgt, c'est au contraire de proposer des alternatives favorisant le

*Dans nombre d'entreprises et dans les manifestations interprofessionnelles, depuis plusieurs mois, les salariés ont exprimé leurs désaccords à l'encontre des politiques d'austérité adossées sur le pseudo « coût du travail ». Ils exigent de meilleurs salaires, pensions, minima sociaux et se mobilisent pour leurs conditions de travail, pour l'emploi, pour plus de protections à l'exemple de la Sécurité Sociale... Cela se traduit par des victoires comme à la polyclinique d'Auch, à Fralib, aux Jeannettes ou par de fortes mobilisations, comme à l'APHP, Air France, Proségur, Graf Tech, le groupe Eiffage, Sanofi, Aréva, les postiers, les policiers, les éboueurs de la ville de Paris, la réforme du collège, la Française des roues... Les seules réponses sont la répression, une succession de lois de régression sociale, l'application unilatérale d'un accord minoritaire chez les fonctionnaires, la baisse des pensions, la casse des régimes de retraites complémentaires, dans un contexte où le chômage, l'insécurité sociale et les inégalités ne cessent de s'aggraver.*

progrès social et le plein emploi.

Dans ces conditions, La Cgt souhaite que s'engagent rapidement de véritables négociations autour des sujets majeurs qui préoccupent les salariés : augmentation des salaires et la reconnaissance et le paiement des qualifications, RTT en lien avec la santé au travail, son organisation, sa qualité, sécurité sociale professionnelle avec un nouveau statut du travail salarié, avenir de l'industrie, renforcement des services publics, enjeux environnementaux. Ces négociations doivent se faire dans un contexte social apaisé et constructif, en concertation et après consultation des organisations syndicales représentatives du pays.

## Salaires

**L**a revendication d'une augmentation générale des salaires portée par la Cgt est plus que jamais d'actualité, d'une part, pour améliorer le quotidien des salariés, d'autre part, pour dynamiser la consommation dans une économie qui continue à être déprimée et dans laquelle le chômage ne cesse d'augmenter. Ainsi, même si les patronats des entreprises, des branches, sont les principaux acteurs, face aux organisations syndicales, le gouvernement a également sa part de responsabilité. Il doit agir sur le salaire de base, le Smic, en le revalorisant au niveau nécessaire, à savoir 1 700 euros, revendication de la Cgt. Il doit faire en sorte que ce niveau soit bien le salaire de base dans l'ensemble des branches et des entreprises de France, en recourant

à des dispositifs contraignants obligeant celle-ci à se mettre au niveau à chaque revalorisation. Il doit agir également pour que, à chaque niveau de qualification, corresponde un salaire différent, nettement supérieur au Smic, que l'aplatissement croissant des grilles de salaires soit corrigé et que celles-ci permettent de refléter un salaire de bon niveau sur une carrière complète. Il doit, contrairement à ce qui est préconisé dans le rapport Combrexelle, réaffirmer l'importance de la hiérarchie des normes et que le Smic et les grilles de branches ne sont que des socles minima qui doivent être améliorés au niveau des entreprises. Enfin, une attention toute particulière doit être notamment portée aux salariés les plus précaires

Suite page 5

## Conférence

Conférence **ou**  
monologue

Suite de la page 4

ou ceux qui ne travaillent pas à temps complet, dans lesquels figurent une forte proportion de jeunes et de femmes. La Cgt porte ses revendications et exigeait la prise en compte de ces sujets majeurs dans la conférence sociale. Le gouvernement en a décidé autrement, ce qui trahit ses propres priorités tourné vers la compétitivité des entreprises et la réduction des déficits publics.

## Sécurité Sociale Professionnelle

**A**lors que nous fêtons les 70 ans de la sécurité sociale, de plus en plus de salariés, de citoyens sont exclus des droits les plus fondamentaux, en particulier le droit à un travail décent. Aujourd'hui, travailler n'immunise plus contre la précarité, la pauvreté, l'exclusion. Pour la Cgt, il est temps de concrétiser une vraie sécurité sociale professionnelle. Le projet de création d'un CPA (compte personnel d'activité), annoncé par François Hollande au lendemain de la débâcle des élections départementales et prévu par la loi Rebsamen, est une opportunité que nous devons saisir. Il ne peut être l'addition de simples mesures visant à renvoyer sur le salarié la responsabilité de son employabilité et à substituer un système de capitalisation de notre protection sociale au système par répartition. Il est possible de lui donner un contenu à la hauteur des besoins des salariés si nous nous en emparons. Continuité et progressivité de carrière et de droits ; renforcement des capacités d'intervention des salariés dans l'entreprise ; mise en place un véritable service public de l'emploi ; financements reposant sur des contributions mutualisées des entreprises avec une modulation des cotisations selon les choix des entreprises en matière. Cet ensemble de droits participe à la sécurisation des personnes pendant leur parcours professionnel et au-delà tout au long de leur vie. Il est le socle d'un nouveau statut du travail salarié.

Les activités industrielles sont au cœur de l'activité économique, de la création d'emplois, du développement des services publics et de la richesse.

## Des droits nouveaux

**L**es activités industrielles sont au cœur de l'activité économique, de la création d'emplois, du développement des services publics et de la richesse. Redynamiser l'industrie, c'est s'engager à la fois vers le développement des filières existantes et la création de nouvelles, en réponse aux besoins sociaux et économiques. La logique de filières suppose une articulation entre formation, recherche, innovation, investissement, production, recyclage. Les profits des entreprises doivent financer en priorité cette articulation. Il faut que les salariés puissent intervenir sur l'organisation du travail, sur la stratégie de l'entreprise, sur la répartition de la valeur ajoutée, sur le contrôle et le suivi des aides reçues. Les modifications profondes induites par le numérique sur le travail affectent tous les secteurs. Elles imposent la mise en place de droits nouveaux au sein de l'entreprise pour garantir

la liberté d'expression et les droits fondamentaux.

## Nouvelle France industrielle et numérique

Les questions de travail, de l'emploi, de la formation sont absentes du projet « Nouvelle France Industrielle » promu par le gouvernement et le patronat. Assise sur l'innovation, la recherche de rentabilité en est la finalité, les salariés sont les grands oubliés. La digitalisation de l'économie vu par le gouvernement loin de servir le progrès social irait vers une précarisation accrue et une multiplication de l'emploi hors contrat de travail, qu'il soit collaboratif, autoentrepreneur..., remettant en cause les fondements de notre modèle social.

## Temps de travail

Aujourd'hui, les salariés travaillent bien plus que 35h. La réduction du temps de travail sauvera et créera des emplois. Gagner en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, concilier la vie professionnelle et la vie privée. Pour y parvenir il faut mener campagne pour une réduction du temps de travail à l'échelle européenne et ouvrir un grand débat national portant sur l'ensemble des leviers permettant de sortir d'un cycle de plus de dix ans de

politiques anti-croissance et anti-emploi. La Cgt met en débat avec les salarié-e-s Quatre séries de propositions à affiner et à concrétiser avec les salariés dans les entreprises et les branches dans le cadre de la durée légale actuelle et dans l'objectif de gagner les 32 heures pour toutes et tous sans perte de salaire.

- Travailler toutes et tous : lutter contre la RTT imposée par le patronat au détriment des salarié-e-s
- Travailler mieux, « lutter contre la pénibilité et le travail du dimanche »
- Travailler moins quel que soit le niveau d'autonomie et de responsabilité
- Travailler moins : un enjeu social et citoyen.

## Enjeux environnementaux

**L**a Cgt milite pour un accord de la COP 21 qui maintienne le réchauffement de la planète sous 2°C. Les États doivent assumer une responsabilité globale mais différenciée, pour bâtir une transition juste vers une économie bas-carbone, porteuse de travail décent et d'emplois de qualité. La situation des salariés est au cœur des mutations à venir. Cette table-ronde découle des précédentes conférences environnementales où les enjeux de l'emploi de la transition écologique ont été travaillés. La Cgt propose de sécuriser et développer le tissu industriel avec une éco-responsabilité ; anticiper les nouveaux besoins, les exigences

Suite page 6

Conférence

Conférence **ou** monologueSuite page  
de la page 5

environnementales et les mutations indispensables ; instaurer un Statut du travail salarié et une Sécurité sociale professionnelle dans les filières où on engage les transitions écologiques ; engager une réforme de la GPEC pour en faire un outil partagé des stratégies d'entreprise, intégrant les défis démographiques, écologiques, territoriaux et industriels (nouvelles filières, relocalisations, circuits courts, économie circulaire et solidaire, mutations et reconversions) ; engager un développement de la recherche, évitant l'écueil de l'innovation ; mettre en place de nouveaux droits d'intervention des salariés sur les stratégies d'entreprise (extension des compétences des CE et CHSCT aux enjeux environnementaux) ; reprendre le principe d'études emplois par filières engagé à la suite du Grenelle, le territorialiser, le pérenniser ; structurer une filière de construction, réparation et recyclage des énergies renouvelables pour mettre en adéquation les capacités industrielles et les objectifs de part dans le mix énergétique.

## Services publics, pour le bien commun

**A** l'heure de la mise en concurrence des femmes et des hommes, comme des territoires, l'exigence de renforcer et développer les services publics dessinent une autre conception du vivre-ensemble fondée sur le bien commun et l'intérêt général en lieu et place de la compétition généralisée que les politiques libérales voudraient nous imposer. De l'éducation à la santé, en passant par l'énergie, les transports, l'eau... chaque instant de notre vie est rythmé par les services publics. Les défendre, vouloir les moderniser et les développer pour leur permettre de mieux répondre aux besoins d'aujourd'hui et aux défis de demain, c'est faire preuve de réalisme et d'ambition. Si les salariés, leur famille, sont si attachés aux services publics, c'est bien parce qu'ils savent qu'ils sont étroitement liés à l'idée qu'ils se font de la république : une république qui porte haut et fort les principes d'égalité et de

L'exigence de renforcer et développer les services publics dessinent une autre conception du vivre-ensemble fondée sur le bien commun et l'intérêt général en lieu et place de la compétition généralisée que les politiques libérales voudraient nous imposer.

solidarité. À quoi doivent en effet servir les politiques publiques si ce n'est à œuvrer pour que chacun, chacune vive mieux, et à créer les conditions d'un développement économique, industriel, social et culturel au service de tous ? Pour cela, évidemment, il faut répartir autrement les richesses au service de la

justice sociale. A contrario des politiques d'austérité menées depuis des années, le développement des services publics est une condition essentielle pour sortir de la crise et créer les conditions d'un développement profitable à toutes et tous, c'est-à-dire d'un développement d'autant plus durable qu'il prendra en compte l'humain. ■

## Société

Finances

Taxation financière

## Elargissement

*Les députés ont élargi en commission mercredi soir le champ de la taxe sur les transactions financières en y intégrant les transactions dites «intra-day» qui sont dénouées au cours d'une seule et même journée. Un apport financier supplémentaire qui devra être utilisé à bon escient.*

## Deux objectifs

Cet amendement du député LR Jean-François Mancel, qui devra être revoté en séance pour être intégré au projet de budget 2016, «vise à atteindre deux objectifs: dégager des recettes fiscales supplémentaires, notamment en vue d'augmenter les financements pour la solidarité internationale et la lutte contre le changement climatique ainsi que limiter ces transactions déstabilisatrices, qui accentuent la volatilité du marché, en en réduisant l'intérêt financier». En outre, la taxation des transactions intra-journalières au niveau français s'inscrit dans la dynamique des négociations européennes. En effet, la directive proposée par la Commission européenne préconise cette même mesure et les onze États membres associés à la coopération renforcée visant à instaurer une taxe européenne sur les transactions financières, dont la France, ont décidé le 12 septembre dernier de soutenir cette proposition», souligne le député dans son amendement.

## L'ONG One s'est félicitée de ce vote

Selon Bercy, la taxation de l'intra-day peut rapporter un milliard d'euros de plus par an, une manne financière non négligeable, dont la France s'est privée depuis trop longtemps. Cet argent additionnel «permettra enfin d'augmenter les financements pour les pays les plus pauvres, en accord avec les promesses faites par François Hollande» qui a fait part de sa volonté d'augmenter de 4 milliards d'euros l'aide publique au développement d'ici 2020, juge-t-elle. One appelle « tous les députés à soutenir cette avancée en plénière et à s'assurer que l'argent bénéficiera à la lutte contre l'extrême pauvreté, les pandémies, telles que le sida, et le changement climatique ». ■